

gestion durable de l'eau & des sites et sols pollués

techniques alternatives, aspects paysagers
et retours d'expériences

>>> Développement durable et QEB



PROGRAMME

Techniques alternatives de gestion des eaux de pluie ; la gestion des sites et des sols pollués

1. Approcher particulièrement les enjeux de la gestion de l'eau
2. Approcher les méthodes de travail à mettre en place
3. Appréhender la stratégie de conception durable de la gestion alternative des eaux pluviales
4. Zoomer sur la thématique des sites et sols pollués
5. Visualiser quelques solutions techniques à mettre en œuvre

La gestion durable de l'eau : aspects paysagers et retours d'expériences

1. Contexte : les écueils de la gestion traditionnelle des EP
2. Les outils et principaux moyens d'action
3. La démarche du projet, l'eau matière essentielle
4. Projets / retours d'expériences

OBJECTIFS DE FORMATION

> **Comprendre l'intérêt de la rétention et de l'infiltration**
des eaux pluviales par rapport à l'assainissement
traditionnel

> **Connaître les principales techniques alternatives** pour
limiter le ruissellement à la source et gérer les eaux
pluviales au plus près de l'endroit où elles tombent

> **Savoir dans quels cas un projet nécessite un dossier**
Loi sur l'eau

> **Comprendre le principe du dimensionnement** des
ouvrages de rétention des eaux pluviales et retenir un ordre de
grandeur

INTERVENANT

Karine LAPRAY, Ingénieur, Tribu et un paysagiste

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges
Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés :

architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes,
collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM, entreprises ...

DUREE & LIEU

2 jours de formation soit 15 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

Lieu : **La Bourdonnerie** – 2 allée Pierre Lacroute
21000 Dijon

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)

Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + : 300 € HT (360 €
TTC)

**Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL,
Actaliens, Fafiec, Constructys...)** et éligible à l'obligation
de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)
+ crédit d'impôt formation 74 €
(montants sous réserve de validation du dossier par l'OPCA)



CONTACT

Céline ROOS – celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue de St Cyr, 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous
le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de St Cyr – 69009 LYON

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ **Prénom** _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ **Le** _____ **Signature** _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCA
Montants pour l'élève d'inscription de session par OPCA
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur	FIF-PL Inscrire la demande sur le site : www.fif-pl.fr	350 € / jour (hors le matin de 140 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA Inscrire la demande sur le site : www.fafcea.com	28h / heure, soit 218 € / jour (hors le matin de 100 heures / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un arrêté d'attribution (profilé à l'élève) 24 heures / jour (CC) (salarié)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Agences d'architecture (bureau d'étude, bureau de projet, bureau de suivi, bureau de conseil, bureau de conseil en architecture, bureau de conseil en paysage, bureau de conseil en urbanisme, bureau de conseil en aménagement, bureau de conseil en patrimoine, bureau de conseil en environnement)	ACTALIANS Inscrire la demande sur le site : www.actalians.fr	* Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge du séjour : forfait 84 € / jour * Prise en charge des repas (matin) - déjeuner (max 15€ / jour) - collation et autres lors du voyage d'étude (max 60 €/jour) - déplacements : 0,25 € / km * Forfait 204 € / jour = Total
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC Inscrire la demande sur le site : www.fafiec.fr	Prise en charge jusqu'à 100% (selon statut) * entreprises de 10 à 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 800 € max. * SAJ (FAFIEC) : toutes entreprises pour les entreprises de 49 salariés (20 000 € maximum forfaitaire) * entreprises de 25 à 49 salariés : 3 200 € max. * entreprises de 50 à 99 salariés : 3 600 € max. * entreprises de 100 à 499 salariés : 4 000 € max. * entreprises de plus de 500 salariés : 4 400 € max. * Pour les entreprises de plus de 500 salariés, le montant maximum est de 4 400 € par salarié. * Pour les entreprises de plus de 500 salariés, le montant maximum est de 4 400 € par salarié.

© Scop les 2 rives